

Le an mil huit cent quatre-vingt six le Dimanche dix
 janvier à midi, le conseil municipal de la Commune de Combis
 s'est réuni au lieu de ses séances sous la Présidence de M. Chesnel
 Maure

Assistants présents, MM. Michel Thomas, Docteur Antoine Bédalier,
 Guinein, Doreis, Simon, Deluchapt et Chesnel forment la
 majorité du conseil.

M. Doreis a été nommé secrétaire et a été accepté.

M. Lebaud donne connaissance au conseil municipal de
 la lettre de M. le Préfet en date du 27 janvier 1886, concernant l'état
 à exécuter pour l'éclairage des locaux scolaires.

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance de toutes
 les pièces du dossier accepte les propositions faites par M. le Préfet et
 sans restriction et prend à sa charge les dépenses relatives à l'annuaire
 établis dans la lettre préfectorale du 27 janvier.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits et ont signé
 les membres présents, excepté Deluchapt qui a déclaré se

avoir fait.

Brotthomas L. Aubin J. Chaurin
 J. Dancy J. Duris
 J. P. Bancey J. Brouillon
 mais

Même séance.

Les formalités concernant l'assiette du chemin N° 11 allant de la limite de département de la Dordogne n. ayant pas été remplies par le conseil municipal et les dits communes, les demandes ayant été fait valablement par le propriétaire du château et les habitants de la commune pour qu'on lui cède l'assiette de l'ancien chemin pour remplacer le terrain que lui a pris part l'assiette du chemin N° 11. afin que le terrain cédé par la commune remplisse pour le même valeur l'ancien cédé par M. le Baron de Béarnat. Le chemin N° 11 a entre la parcelle de terrain de M. le Baron, sous le N° 277.

Le conseil municipal après avoir délibéré et l'avis de lui cède la parcelle de terrain, chemin sur tout l'ancien et sa propriété est dans le N° 277 pour compensation du terrain que lui a pris le nouveau chemin N° 11.

Fait et délibéré le jour, mois et an sus dits et ont signé les membres présents excepté de l'écrit pour en avoir fait.

Brotthomas J. Duris J. Dancy
 J. Brouillon J. P. Bancey J. Chaurin
 Campote mais